

HANNIBAL LEASE

Société Anonyme au capital de 28.700.000 DT
Immeuble Triki Rue du Lac Malaren
Les Berges du Lac 1053 Tunis
MF 766895FAM000
RC Tunis /N° B138962001

Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 01 Juin 2016

Les actionnaires de la société Hannibal Lease S.A sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire le Mercredi 1^{er} Juin 2016 respectivement à 10 heures et 11h30 heures à L'institut Arabe des Chef d'entreprise –Les Berges du Lac -Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

- Lecture et approbation des rapports du Conseil d'Administration sur la gestion de Hannibal Lease et sur l'activité du Groupe relatifs à l'exercice 2015.
- Lecture des rapports des Commissaires aux Comptes sur les Etats Financiers individuels et consolidés relatifs à l'exercice 2015.
- Approbation des Etats Financiers individuels et consolidés relatifs à l'exercice 2015.
- Approbation des opérations visées aux articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales.
- Quitus aux administrateurs.
- Affectation du résultat 2015.
- Autorisation au Conseil d'Administration d'émettre un ou plusieurs emprunts obligataires ordinaires et/ou subordonnés en 2016 et en 2017 dans la limite de Cent Vingt Millions de Dinars, et d'en fixer les conditions et modalités.
- Fixation des jetons de présence pour l'exercice 2016.
- Fixation de la rémunération des membres du Comité Permanent d'Audit Interne et du Comité des Risques relatifs à l'exercice 2016.
- Renouvellement du mandat du Commissaire aux Comptes Cabinet FINOR pour une période de 3 ans qui s'achève à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les Etats Financiers de l'exercice 2018.

ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

- Modification des articles 12, 21, 24, 25 et 33 des statuts de Hannibal Lease.

HANNIBAL LEASE
Société Anonyme au capital de 28.700.000 DT
Immeuble Triki Rue du Lac Malaren
Les Berges du Lac 1053 Tunis
MF 766895FAM000

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 1^{er} Juin 2016.

PROJET DE RESOLUTIONS

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2015 de Hannibal Lease et sur l'activité du Groupe et le rapport général des Commissaires aux Comptes sur les Etats Financiers individuels et les Etats Financiers consolidés, approuve lesdits Etats Financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 décembre 2015 tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice et sur l'activité du Groupe.

L'Assemblée Générale Ordinaire donne aux administrateurs de la société quitus entier, définitif et sans réserve de leur gestion relative à l'exercice 2015.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, prend acte du rapport spécial des Commissaires aux Comptes relatif aux opérations visées à l'article 200 et 475 du code des sociétés commerciales et approuve lesdites conventions.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

TROISIEME RESOLUTION

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter les bénéfices de l'exercice 2015 comme suit :

Résultat Net 2015	4 635 703
Report à nouveau 2014 sans franchise de retenue à la source	2 864 863
Report à nouveau 2014 distribuables en franchise de retenue à la source	75 392
Total	7 575 958
Réserves légales 5 %	378 798
Solde à affecter	7 197 160
Dividendes	2 353 400
Report à nouveau distribuables en franchise de retenue à la source	75 392
Report à nouveau sans franchise de retenue à la source	4 768 368
Total Report à nouveau	4 843 760

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide la mise à distribution d'un dividende de 0,410 Dinars à la date du

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise l'émission par HANNIBAL LEASE d'un ou de plusieurs emprunts obligataires ordinaires et/ou subordonnés dans la limite d'un montant de Cent Vingt Million de Dinars (120.000.000 DT) sur 2016 et 2017 et donne pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer au Conseil d'Administration à titre de jetons de présence pour l'exercice 2016 un montant net de 60.000 Dinars.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe la rémunération des membres du Comité Permanent d'Audit Interne et les membres du comité des risques pour l'exercice 2016 à un montant global net de 15.000 Dinars par Comité.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle le mandat de commissariat aux comptes du cabinet FINOR représenté par M. Mustapha MEDHIOUB et ce pour une période de 3 ans qui s'achève à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les Etats Financiers de l'exercice 2018.

Le cabinet Finor, représenté à l'Assemblée Générale Ordinaire par M. Mustapha MEDHIOUB, déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées et déclare en outre, qu'elles n'entrent dans aucune des incompatibilités prévues par la loi.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

HUITIEME RESOLUTION

Pour l'accomplissement des formalités de dépôt, de publications légales et autres, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie du procès-verbal de la présente Assemblée.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

HANNIBAL LEASE
Société Anonyme au capital de 28.700.000 DT
Immeuble Triki Rue du Lac Malaren
Les Berges du Lac 1053 Tunis
MF 766895FAM000

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 1^{er} Juin 2016.

PROJET DE RESOLUTIONS

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de modifier les articles 12, 21, 24, 25 et 33 des statuts de Hannibal Lease afin de se conformer au code des sociétés commerciales et à la loi 94-117 du 14 Novembre 1994.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

DEUXIEME RESOLUTION

Pour l'accomplissement des formalités de dépôt, de publications légales et autres, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie du procès-verbal de la présente Assemblée.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à